

## **TRAITEMENT DES DOSSIERS CNRACL PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT**

En raison des mesures prises pour lutter contre la propagation du virus COVID-19, la CNRACL a fait parvenir à tous les employeurs une lettre d'information en date du 23 mars 2020 précisant les aménagements mis en place.

Nous vous rappelons que :

- le centre de contacts de la CNRACL à destination des employeurs est exceptionnellement fermé temporairement
- l'activité des services gestionnaires de la CNRACL est réduit
- les délais de transmissions des dossiers de Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR) sont repoussés dans le cadre de la cohorte 2020
- l'ensemble des actions mises en place dans le cadre de cette gestion particulière des dossiers retraites est consultable en cliquant ici <https://cnacl.retraites.fr/employeur/coronavirus-et-gestion-des-dossiers-retraite>
- vous pouvez trouver vos informations Employeur sur votre espace personnalisé, en cliquant sur (<https://espace-perso-employeurs.retraites.fr/>)

**Durant cette période de crise sanitaire, les collectivités affiliées au Centre de Gestion peuvent joindre les référents CNRACL du CDG67 qui continuent d'assurer un service à distance : par mail : [retraites@cdg67.fr](mailto:retraites@cdg67.fr) et par téléphone : 03 88 34 10 72 .**